



# Aménagements paysagers

## Formation continue

- > La formation vise l'obtention du brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers (niveau 5 RNCP17218)
- > Gérer des projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation

## Métiers visés

Chef(-fe) d'équipe, de chantier en paysage, technicien(-ne) des collectivités territoriales, technico-commercial(-e), enseignant(-e), formateur(-trice), éducateur(-trice)...

## Contenu de la formation

- ☑ Organisation économique, sociale et juridique
- ☑ Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- ☑ Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
- ☑ Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- ☑ Gestion technico-économique des chantiers
- ☑ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
- ☑ Module d'initiative locale : Infographie

## Moyens et modalités pédagogiques

### ☑ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Atelier et matériels de chantier
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

### ☑ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Stages en entreprise

Dates :  
Du 01/09/21 au  
30/06/22

Durée :  
1451 h dont 1045 h en  
centre et 406 h en  
entreprise

Bilan intermédiaire :  
à déterminer

Bilan final :  
à déterminer

Financement : CPF,  
CPF de transition  
professionnelle,  
contrat de professionnalisation ou  
d'apprentissage.  
10 à 14 stagiaires  
attendus.

La réussite se cultive ici.



## Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

30 mars 2021	22 avril 2021
28 mai 2021	29 juin 2021
De 13h30 à 16h30, au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

**Inscription obligatoire** auprès du CFPPA.

## Modalités pratiques et inscription

**S'inscrire auprès du centre** : remplir un dossier de préinscription et participer à une demi-journée de validation de projet

En cas d'admission, l'inscription n'est définitive qu'après signature du contrat de professionnalisation avec une entreprise du secteur, dans la limite des places disponibles.

**Liste des documents à joindre** : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre acquis.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

## Modalités d'évaluation

L'examen repose sur 7 épreuves réparties de la manière suivante :

- 50 % en épreuves terminales : deux épreuves nationales
- 50 % en contrôle en cours de formation (CCF) ou non (hors CCF) : cinq épreuves organisées par le centre de formation

Coordinateur : Delphine RIPOCHE - T. +33 (0)2 41 68 60 03  
delphine.ripoche@educagri.fr

Assistante formation : Régine PAILLARD - T. +33 (0)2 41 68 60 03  
regine.paillard@educagri.fr



## Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification de niveau IV : BTA, BT, BP, Bac pro, Bac technologique, Bac général ou DAEU scientifique
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

## Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi, majeur, ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (expression écrite) et à l'entretien de motivation organisés par le centre